

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ÉRABLE
VILLE DE PLESSISVILLE

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Plessisville, que lors de la séance ordinaire du 4 mai 2020 à 20 h, dans la salle des délibérations du conseil de l'hôtel de ville située au 1700, rue Saint-Calixte à Plessisville, le conseil devra statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1. Demande de Gestion Éric Véraquin inc :

Demande concernant l'immeuble situé au 2049, avenue des Érables dont la nature et l'effet sont de reconnaître l'agrandissement du bâtiment existant dans la marge de recul arrière à une distance de 12,66 mètres de la ligne de lot au lieu de 18 mètres, comme prescrit à la grille des usages et des normes du Règlement n° 1703 de zonage pour la zone à dominance résidentielle 203

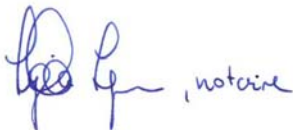
2. Demande de madame Nicole Hébert :

Demande concernant l'immeuble situé au 1328, rue Bourque dont la nature et l'effet sont de reconnaître une partie de la construction de l'abri d'auto existant dans la marge de recul latérale à une distance de 0,18 mètre, pour l'avant toit, et de 0,48 mètre, pour les poteaux, de la ligne latérale de lot au lieu 300 mm et 600 mm respectivement, comme prescrit à l'article 5.4.4 du règlement 1703 de zonage

QUE toute personne peut se faire entendre par le conseil municipal au cours de cette séance, relativement à ces demandes.

PLESSISVILLE, ce 16 avril 2020

La greffière,



ME LYDIA LAQUERRE, notaire

ME LYDIA LAQUERRE